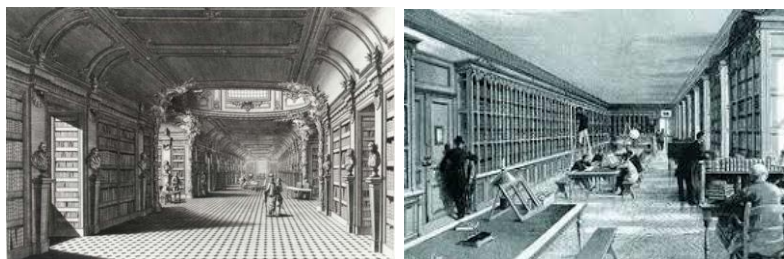




Société Française de  
Finances Publiques

Mai 2019  
n° 14  
Deuxième année

## *Billet bibliographique*



### « Dans nos bibliothèques au mois d'avril 2019 »

*Ce Billet bibliographique mensuel, qui est dans sa deuxième année d'existence, est destiné à faire connaître les références des publications récentes en **finances publiques et droit fiscal** (pour cette livraison : travaux parus ou diffusés en **avril 2019**). Les publications figurant dans ce Billet nous ont été soit signalées par les auteurs (que nous remercions une nouvelle fois pour les nombreuses réponses reçues) suite à notre message diffusé le 30 avril, soit repérées (sélection non exhaustive) par les rédacteurs du Billet. Ce Billet bibliographique n'a d'autre ambition que d'être un aide-mémoire.*

*Si vous ne l'avez pas déjà fait, n'hésitez pas à consulter notre nouveau site Internet sur lequel vous trouverez notamment les archives du Billet bibliographique à partir du n° 1 (onglet « Documents SFFP »):*

<https://www.sffp.fr/>

Rejoignez la SFFP en nous renvoyant le Bulletin d'adhésion 2019,  
se trouvant à la dernière page

ou alors

[NOUVEAUTÉ](#)

en adhérant en quelques clics

<https://www.helloasso.com/associations/societe-francaise-de-finances-publiques/adhesions/adhesion-sffp-2019>

## Ouvrages

\* BLEVIN Pierre-Alexis, *Les paradis fiscaux*, PUF, coll. QSJ ?, (avril 2019), 128 p.

*Apparus à la fin du XIXe siècle, les paradis fiscaux se sont développés avec la mondialisation. Un phénomène aux visages variés et dont la diversité rend difficile leur identification. Centres financiers offshore, zones franches, micro-Etats, provinces autonomes, Etats fédérés... les paradis fiscaux sont le fruit d'une histoire, d'une géographie ou d'un système politique très dissemblables d'un territoire à l'autre. Il n'existe pas de paradis fiscal type mais de multiples modèles s'adaptant constamment et proposant des régimes fiscaux incitatifs. Mêlant à la fois secret bancaire, fiscalité et droit des sociétés, les paradis fiscaux permettent la constitution de montages juridiques complexes propices à différentes formes d'évasions fiscales avantageuses. Pierre-Alexis Blevin définit le concept de " paradis fiscal ", éclaire ses enjeux géopolitiques et identifie les instruments juridiques qui en résultent. Il conclut avec un panorama complet des principaux dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale internationale. [présentation par l'éditeur]*

Voir aussi, publié au mois de mars et non signalé dans le *Billet bibliographique* n° 13, PIOLET Vincent, *Paradis fiscaux. Enjeux stratégiques*, Technip, coll. Géopolitique, 2<sup>ème</sup> éd., (mars) 2019, 132 p.

*Cet ouvrage traite le sujet des paradis fiscaux sous un angle inédit : celui de la géopolitique. Loin d'être un nouveau catalogue des différentes techniques d'évasion fiscale - tentative vouée à l'échec tant l'astuce des fiscalistes est sans limite et la réglementation en perpétuel changement -, ce livre a pour ambition de retracer les enjeux géopolitiques qui ont toujours dominé le sujet des paradis fiscaux.*

*Si, depuis la crise économique de 2008, l'opinion publique a pris conscience du phénomène, l'actualité nous montre que l'on est loin des déclarations du président français de l'époque affirmant : « Les paradis fiscaux, c'est fini ! ». Offshore Leaks, Lux Leaks, Swiss Leaks, Panama Papers, Bahamas Leaks, Malta Files et autre Paradise Papers, chaque mois apporte son lot de scandales. La raison en est simple : les paradis fiscaux ne sont pas un problème pour les grandes puissances tant qu'elles réussissent à conserver leur pré carré offshore. Toucher à ces territoires, c'est toucher à leur contrôle sur le système financier mondial et donc à leur souveraineté.*

*Ni sujet financier ou fiscal, ni sujet juridique, les paradis fiscaux sont le nouveau grand jeu des rivalités de pouvoir géopolitique entre puissances impliquant aussi certains lobbies industriels et financiers.*

*Destiné au plus grand nombre et illustré de cas concrets, l'angle inédit proposé satisfera autant le lecteur curieux que le connaisseur souhaitant un éclairage nouveau. [présentation par l'éditeur]*

\* DOUET Frédéric, *Précis de droit fiscal de la famille*, LexisNexis, coll. Précis fiscal, 18<sup>ème</sup> éd., (avril) 2019, 1066 p.

*Toutes les familles, des plus modestes aux plus fortunées, sont concernées par des considérations d'ordre fiscal. C'est dire l'importance de ce précis extrêmement didactique, enrichi d'explications claires et agrémenté d'exemples chiffrés. Il s'agit du seul ouvrage spécifiquement consacré au droit fiscal de la famille. Sont traités :*

- l'imposition des revenus familiaux (impôt sur le revenu, contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, prélèvement social, contribution additionnelle à ce prélèvement, prélèvement de solidarité et contribution exceptionnelle sur les hauts revenus) ;
- les aspects fiscaux de l'organisation du patrimoine familial (mariage, divorce, concubinage, PACS, usufruit, indivision, viager, sociétés civiles, trust et fiducie) ;
- l'imposition du patrimoine familial (IFI, taxes foncières, taxe d'habitation et taxe sur les logements vacants) ;
- les aspects fiscaux de la transmission à titre gratuit du patrimoine familial (droits de succession, droits de donation et taxation des capitaux transmis en vertu de contrats d'assurance vie) ;
- le contrôle fiscal, le contentieux fiscal et la gestion du risque fiscal.

*Les thèmes étudiés dans ce précis en font l'ouvrage de référence dans son domaine. Il permet de répondre pleinement aux questions des étudiants, des professionnels et de tous ceux qui sont curieux de développer leurs connaissances en matière de droit fiscal de la famille. [présentation par l'éditeur]*



\* FALCO Damien, *La fraude à la TVA*, Dalloz, coll. Nouvelle Bibliothèque de Thèses, (avril) 2019, vol. 182, 548 p., préface V. DUSSART

*[...] Nombre de thèses en droit fiscal s'attachent à la description du fonctionnement de l'impôt. L'auteur, au contraire, a pris un parti différent. Il lui fallait constater, certes, les ravages de la fraude à la TVA et expliquer les nombreuses techniques employées par des contribuables indécents qui sont parfois de véritables délinquants. La TVA fait même l'objet de véritables « hold-up » de la part de gangs mafieux. Damien Falco a démonté l'ensemble de ces mécanismes parfois d'une très grande sophistication. La thèse est sur ce point richement documentée et illustrée. Elle constitue de ce point de vue une référence désormais incontournable pour ceux qui veulent comprendre les faiblesses du plus gros impôt européen.*

*Loin d'être un enjeu seulement national, la fraude à la TVA est un véritable défi à la construction fiscale européenne. Damien Falco rappelle, d'ailleurs, que la TVA est actuellement l'impôt qui engendre les plus fortes pertes de recettes dans l'Union européenne. On critique souvent, avec raison, le peu d'harmonisation des impôts*

directs en Europe, en oubliant souvent de rappeler que les impôts indirects ont été largement harmonisés. On pense évidemment à la TVA mais aussi aux droits d'accises. [...]

Damien Falco connaît parfaitement les règles complexes de territorialité. Il en montre toutes les limites pour proposer des solutions en vue de l'éradication de la fraude à la TVA. Pour l'auteur, le système d'imposition de la TVA n'a pas su s'adapter à l'évolution de la construction européenne et à l'apparition des nouvelles technologies. [...]

[L'auteur] pousse sa réflexion en proposant de nouveaux systèmes et de nouvelles techniques pour lutter contre la fraude. L'intérêt majeur de la thèse réside dans les solutions proposées avec une très grande pédagogie. On relèvera tout particulièrement les démonstrations concernant le paiement scindé de la taxe. [...].  
Préface de Vincent Dussart. [présentation par l'éditeur]

\* MÉGY Renan, *Les finances publiques en 20 leçons*, Ellipses, coll. Objectif fonction publique, (avril) 2019, 336

*Poids de l'endettement public, réduction du « trou » de la Sécurité sociale, insuffisance des investissements nuisant à la croissance économique, coût de la masse salariale des fonctionnaires, « ras-le-bol » fiscal des contribuables ou prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sont autant d'enjeux présentés dans les médias et expliqués dans ce manuel.*

*Les 20 leçons abordent les grandes questions portant sur les finances de l'État, des collectivités territoriales, de la Sécurité sociale et de l'Union européenne. Après une présentation de leur situation financière, l'ouvrage apporte un éclairage sur l'élaboration de leurs budgets puis sur leur exécution concrète. Un lexique reprend toutes les notions à connaître.*

*Actualisée avec la loi de finances pour 2017 et complétée par les derniers rapports administratifs, chaque leçon propose :*

- une fiche d'une dizaine de pages ;
- des zooms, des exemples et un résumé d'une page ;
- des chiffres, des rapports à retenir et des analyses à méditer.

*Cet ouvrage s'adresse aux étudiants préparant les concours administratifs, aux fonctionnaires voulant approfondir leurs connaissances, mais également aux nouveaux élus ainsi qu'aux citoyens désireux de mieux connaître et comprendre les finances publiques. [présentation par l'éditeur]*

\* MERCIER Jean-Yves, *L'impôt sur la fortune immobilière*, Francis Lefebvre, coll. Dossiers pratiques, (avril) 2019, 240 p.

*L'impôt sur la fortune immobilière (IFI), qui s'est appliqué pour la première fois en 2018, a remplacé l'ISF pour les personnes physiques détentrices de patrimoines immobiliers « non productifs » supérieurs à 1,3 millions d'euros. L'ensemble des redevables, quelle que soit l'importance de leur patrimoine, doivent souscrire une déclaration d'IFI détaillant la composition de leurs actifs imposables au le 1<sup>er</sup> janvier, en même temps qu'ils déclarent leurs revenus de l'année écoulée.*

*Le présent dossier pratique est un outil complet qui traite, de manière exhaustive, de tous les aspects et problématiques liés à la détention directe et indirecte d'un patrimoine immobilier en vue de sa correcte imposition à l'IFI.*

*Ce dossier pratique s'adresse aussi bien au particulier redevable de l'IFI qu'aux professionnels du droit et du chiffre qui interviennent, pour leurs clients, dans la détermination et l'évaluation du patrimoine immobilier. Il constitue une aide essentielle pour l'accomplissement des obligations déclaratives et pour le conseil dans la gestion patrimoniale. Cet ouvrage s'adresse également aux responsables administratifs et financiers chargés de la communication d'informations, à destination des associés et des actionnaires, sur la composante immobilière de leurs participations.*

*Enrichi des précisions issues des commentaires Bofip de l'administration parus en 2018 et de nombreux exemples chiffrés et conseils, cette 2<sup>e</sup> édition du dossier pratique IFI est l'outil indispensable pour maîtriser les règles complexes de l'IFI et être rapidement au point pour satisfaire aux obligations déclaratives à l'échéance des mois de mai et juin 2019 et, dans une perspective de long terme, pour conseiller ou faire les meilleurs choix de gestion patrimoniale. [présentation par l'éditeur]*



\* PÉJOUT Olivier, *La conditionnalité en droit des aides d'Etat*, Dalloz, coll. Nouvelle Bibliothèque de Thèses, (avril) 2019, vol. 188, 986 p., préface L. GRARD

*[...] Le droit des aides d'État, c'est l'autre dimension du droit européen de la concurrence [...]. Depuis 2012, la matière se réforme en profondeur pour laisser plus de place à l'autorégulation. Et puis, au moins depuis la crise des subprimes en 2007, ce droit devient déterminant pour le milieu des affaires. Pour s'en convaincre, il suffit de se souvenir de l'effet levier des règles dont il est composé en faveur des secteurs bancaires et financiers. Plus récemment, les pratiques d'optimisation fiscale des GAFAs sont tombées sous ses fourches caudines.*

*Le droit des aides d'État est devenu incontournable [...] C'est un droit permissif et centralisé. Tout projet d'avantage économique en faveur d'une entreprise doit avoir le « feu vert » de la Commission européenne, sur la base d'une notification préalable. L'usage montre que la réalité est plus nuancée avec un recours, systématique ou presque, au feu orange ; le principe du « oui mais » prévaut. Les autorités européennes admettent les aides d'État, sous réserve d'un certain nombre d'exigences parfois imposées, parfois négociées, parfois comportementales,*

parfois structurelles, parfois procédurales, parfois positives, parfois négatives, parfois anticipatives, parfois curatives, etc. En tout état de cause, l'habitude s'est installée depuis le Zef janvier 1993 et la réalisation du marché intérieur de « décisions conditionnelles ».

[la thèse de Monsieur Olivier Pégout] étudie minutieusement la substance de la décision favorable au soutien accordé par l'État à l'entreprise dans le « oui mais ». Elle nous propose [...] une analyse systématique du « mais ». [...] le lecteur mesurera l'ampleur au détour du moment qu'il doit absolument consacrer à l'étude des trente-trois annexes, qui comportent des tableaux et diagrammes récapitulatifs très précieux, inédits [...].

Étudier ainsi la conditionnalité supposait en même temps de se positionner sur le concept. [...] Mais le travail ne porte pas que sur les concepts et leur mise en ordre. Monsieur Olivier Pégout nous propose une lecture de la portée substantielle des conditions et autres engagements, pour nous convaincre de la découverte d'un « droit bis » pro-actif, qui vient au concours, voire au secours du droit positif traditionnel. Beaucoup de politiques communes se réalisent par les décisions « aides d'État » ou mieux (ou pire...) par les lignes directrices publiées par la Commission, qui annoncent les conditions à satisfaire pour obtenir son feu vert.

La force de cette recherche se transforme, au fil des pages et des alinéas, en force de propositions. Elles sont nombreuses. [...] Préface de Loïc Grard. [présentation par l'éditeur]

\*\*\*

## Articles

### A signaler

**Appel à souscriptions :** *Cultures fiscales en Occident du Xe au XVIIe siècle. Etudes offertes à Denis Menjot*, Presses universitaires du Midi :

<http://pum.univ-tlse2.fr/~Cultures-fiscals-n-Occidnt-du-Xe~.html>

---

### Parmi les articles signalés ci-dessous

- Dossier « Prélèvement à la source », *AJ Famille*, avril 2019
- Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? », *RFFP*, n° 146, 2019
- Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal », *REIDF*, 2019/1

● AVENA-ROBARDET Valérie, « Cas du rattachement de l'enfant majeur », *AJ Famille*, 2019, p. 190 (dossier « Prélèvement à la source »)

● AYRAULT Ludovic, « Contentieux de l'imposition. Événement motivant une réclamation » (note sous CE, 11 janvier 2019), *Procédures*, 2019, n° 4, p. 34

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037996223&fastReqId=1945569209&fastPos=1>

● BACCI Bernard, « La vision de l'entreprise », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 103 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● BAHOUGNE Louis, CAMUS Aurélien, MAZZOCCHI Vincent et BESLIER Joseph, Chronique de « Droit administratif et droit public financier », *Dr. Adm.*, 2019, n° 4, p.19

● BAUDU Aurélien, CABANNES Xavier et MARTIN Julien, « Chronique semestrielle de jurisprudence fiscale (juillet-décembre 2018) », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 253

● BEAUVIRONNET Eloïse, « La sécurité sociale au prisme de la discipline budgétaire européenne », *RDSS*, 2019, n° 2, p. 273

● BÉNARD Johann, « Crédit d'impôt de taxe professionnelle : en cas de dépassement du plafond de *minimis*, seul l'excédent peut être repris » (concl. sur CE, 4 juillet 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 239

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037158698&fastReqId=1630563523&fastPos=1>

● BERTRAND Henriette, « Le droit conventionnel et la territorialité de l'impôt sur les sociétés », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 111 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● BLAIRON Katia, « De l'autonomie fiscale des entités fédérées à la théorie du fédéralisme fiscal », *REIDF*, n° 2019/1, p. 12 (Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal »)

● BOHNERT Benoît, « Pour le calcul de la plus-value imposable, le prix d'acquisition n'est pas majoré des dépenses exposées par le vendeur pour acquérir lui-même des matériaux (concl. sur CE, 12 octobre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 227

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037493026&fastReqId=1686151565&fastPos=1>

● BOHNERT Benoît, « Taxe sur les surfaces commerciales : la réduction des surfaces commerciales d'un établissement exonéré au titre de l'exercice d'une activité de vente au détail antérieure au 1er janvier 1960 n'a pas d'incidence sur le bénéfice de l'exonération » (concl. sur CE, 12 octobre 2018 et CE, 25 juin 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 219

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037493020&fastReqId=654788893&fastPos=1>

● BOKDAM-TOGNETTI Emilie, « Les intérêts moratoires (LPF, art. L. 208) sont soumis au même régime fiscal que les dégrèvements dont ils constituent l'accessoire » (concl. sur CE, 28 janvier 2019), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 249

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038064779&fastReqId=674822853&fastPos=1>

● BOKDAM-TOGNETTI Emilie, « Un redevable de la taxe d'aménagement ne peut invoquer la doctrine administrative relative à la taxe foncière sur le fondement de l'article L. 80 A du LPF » (concl. sur CE, 3 décembre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 230

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037683072&fastReqId=1478637523&fastPos=1>

- BOTTINI Fabien, « L'Etat-providence aujourd'hui : réalité ou fiction », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 127
- BOUDINE Joël, « Le régionalisme fiscal dans l'Espace outre-mer », *REIDF*, n° 2019/1, p. 69 (Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal »)
- BOUVIER Michel, « La territorialité de l'impôt : un analyseur des mutations des systèmes fiscaux », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 7 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)
- BRETONNEAU Aurélie, « Le recours au supérieur hiérarchique contre une réduction de déficit reportable peut être formé jusqu'à la mise en recouvrement d'une imposition, sauf réclamation contentieuse » (concl. sur CE, 7 novembre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 222
  - ▶ Lien vers l'arrêt :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037596338&fastReqId=1383702701&fastPos=1>
- BROUSSELE Yves, « Les principales dispositions de la loi de finances pour 2019 pour les entreprises », *LPA*, 4 avril 2019, n° 68, p. 8
- BROUSSELE Yves, « Décret du 4 janvier 2019 portant publication de la convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires », *LPA*, 10 avril 2019, n° 72, p. 8
- CARIOU Emilie, Propos introductif au Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? », *RFFP*, n° 146, 2019
- CARIOU Emilie, « La fin du verrou de Bercy, histoire de temps parlementaires », *REIDF*, n° 2019/1, p. 100 (chronique « Droit des procédures fiscales » sous la responsabilité de A. BAUDU)
- CAVALIER Georges, « Règle fiscale française, droit international privé (communautaire) et droit (non fiscal) étranger : quelle méthode d'articulation ? », *Revue internationale des services financiers*, 2019/1, p. 82
- CAVALIER Georges, « Les cas du droit fiscal et de la comptabilité », in *Groupes de sociétés et droit du travail. Nouvelles articulations, nouveaux défis*, Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, (avril) 2019, p. 65
- CHATAIN Lise, « La solidarité fiscale : une affaire de couple », *AJ Famille*, 2019, p. 198
- CHAYVIALLE Nicolas, « Provision pour dépréciation de créances constituées par un établissement bancaire spécialisé dans le crédit à la consommation : la déduction du résultat imposable est subordonnée au respect de la réglementation comptable » (concl. sur CAA Versailles, 12 février 2019), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 235
  - ▶ Lien vers l'arrêt :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038134202&fastReqId=1138411188&fastPos=1>
- Collectif, Dossier « Financer la culture », *Cahiers français*, n° 409, mars-avril 2019
- COLLET Martin, « Le principe de territorialité de l'impôt sur les sociétés et ses concepts fondamentaux : une approche juridique », *RFFP*, n° 146, 2019 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● CORTOT-BOUCHER Emmanuelle, « Revenus réputés distribués (CGI, art. 109) : présomption de distribution à la clôture de l'exercice ; neutralité de la qualité de « maître de l'affaire » du bénéficiaire des distributions et de l'encaissement des sommes par la société distributrice avant cette date » (concl. sur CE, 1er octobre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 218

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037454767&fastReqId=2007265054&fastPos=1>

- DAMAREY Stéphanie, « La LOLF en devenir », en ligne sur [dallos-actu-etudiant.fr](http://dallos-actu-etudiant.fr) (8 avril 2019) : <https://actu.dallos-etuudiant.fr/le-billet/article/la-lolf-en-devenir/h/cd63e00508c8678e58af6c7b5c99a547.html>
- DEBAT Oliviet et MANCIER Hervé, Chronique « Fiscalité : janvier 2018 - décembre 2018 », *Droit et patrimoine*, 2019, n° 290, p. 44
- DEBENE Marc, « Autonomie financière, autonomie fiscale et Autonomie de la Polynésie française », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 185
- DEFFENU Andréa, « Le fédéralisme fiscal en Italie : l'article 119 de la Constitution entre crise économique et transition infinie », *REIDF*, n° 2019/1, p. 87 (Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal »)
- DESCHAMPS Jean-Karl, « Pour une réforme globale de la fiscalité locale », *REIDF*, n° 2019/1, p. 58 (Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal »)
- DESMAZIERES Yohan, « SCI et renonciation à l'impôt sur les sociétés : changer d'avis ne vous aura jamais coûté aussi cher », *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 245
- DESRAMEAUX Alexandre, « Quelques remarques politico-juridiques sur la théorie du fédéralisme fiscal », *REIDF*, n° 2019/1, p. 28 (Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal »)
- DOUET Frédéric, « Fiscalité des *Initial Coin Offerings (ICOs)* », Dalloz IP/IT, avril 2019
- DRAGUTINI Nicolas et AUDOUARD Tristan, « Actualité jurisprudentielle des management packages », *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 225
- DRIÉ Jean-Claude, « La nouvelle police fiscale... dans le droit fil d'un nouveau droit fiscal pénal », *REIDF*, n° 2019/1, p. 115 (chronique « Droit des procédures fiscales » sous la responsabilité de A. BAUDU)
- DUSSART Vincent, « La renationalisation de la fiscalité locale », *REIDF*, n° 2019/1, p. 41 (Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal »)
- ESSOUSSI Ahmed, « Tunisie. Les finances de l'État en 2019 : Quelles évolutions ? », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 271
- FERRARI Clara, « Deuxième année d'application de l'impôt sur la fortune immobilière : les nouveautés prévues par la loi de finances pour 2019 », *Gaz. Pal.*, 9 avril 2019, p. 11
- FERRARI Sébastien, chronique « L'officiel en bref », *BJCL*, 2019, n° 2, p. 160 –finances publiques locales, p. 164)
- FERRÉ Mathieu, « Le sévère contrôle des opérations sur immobilisations réalisées à prix anormal », *Droit et patrimoine*, 2019, n° 290, p. 55

● FIEVET Rudi, « Tourisme social : politiques publiques en matière de financement », *JurisTourisme*, 2019, n° 218, p. 23

● FOUQUET Olivier et LOPATER Claude, « Provisions pour garantie décennale : une révolution ou une erreur conceptuelle ? » (note sous CE, 12 octobre 2018, avec les concl. M.-A. NICOLAZO DE BARMON), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 228

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037492971&fastReqId=246607790&fastPos=1>

● FOURMONT Alexis, « Eléments pour une théorie parlementaire de la recevabilité financière », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 157

● GHIGLINO Maxime, « La chimérique gratuité des péages pour les secours », *BJCL*, 2019, n° 1, p. 3

● GODBOUT Luc et GAGNÉ-DUBÉ Tommy, « Autonomie fiscale des entités fédérées au Canada : enjeux et perspectives », *REIDF*, n° 2019/1, p. 77 (Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal »)

● GUENÉ Charles, « Retour sur l'espoir d'un ordre mondial », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 19 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● GUICHARD Christian, « Calcul du taux du prélèvement à la source », *AJ Famille*, 2019, p. 182 (dossier « Prélèvement à la source »)

● INGRAIN Christophe et LORRAIN Rémi, « Verrou de Bercy allégé, justice pénale négociée et droits de la défense. Le nouveau visage de la justice pénale fiscale », *JCP éd. G*, 2019, n° 16 (22 avril 2019), n° 441, p. 792

● HAÏLI Xavier, « Crédit d'impôt pour investissements en Corse : précisions sur la notion d'agencements et installations de locaux commerciaux habituellement ouverts à la clientèle » (note sous TA Bastia, 21 mars 2019), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 246

● HAÏLI Xavier, « Contentieux fiscal et URSSAF : à propos du contrôle de l'emport de documents par le vérificateur », *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 223

● HALARD Colin, « Le choix entre la fusion simplifiée et la dissolution-confusion pour l'absorption d'une société détenant un immeuble : faut-il inverser les solutions traditionnelles ? », *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 216

● HANNOTIN Guillaume, « Les fonctionnaires internationaux face aux contributions sociales », *JCP éd. G*, 2019, n° 15 (15 avril 2019), n° 385, p. 689

● INGRAIN Christophe et LORRAIN Rémi, « Verrou de Bercy allégé, justice pénale négociée et droits de la défense. Le nouveau visage de la justice pénale fiscale », *JCP éd. G*, 2019, n° 16 (22 avril 2019), n° 441, p. 792

● IOANNIDOU Aimilia, « De l'Eurogroupe : réflexions sur l'informalité juridique au sein de la gouvernance économique européenne », *RUE*, 2019, n° 627, p.212

● JANORAY Olivier, GRAJALES Alexis et DEMORTIERE Jean, « L'article 150-0 B ter du CGI : mesure anti-abus ou mesure de rendement ? », *La Revue fiscale du patrimoine*, 2019, n° 4, p. 9



● JEAN-ANTOINE Benoît, « La justice selon John Rawls : une traduction institutionnelle ? », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 143

● JESTIN Kevin, « Quelques éclaircissements sur l'application de l'article 182 B, I, c du CGI » (note sous CE, 22 octobre 2018 avec les concl. E. BOKDAM-TOGNETTI), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 220

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037513347&fastReqId=842617975&fastPos=1>

● KALLERGIS Andrés, « L'élaboration de la norme fiscale », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 59 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● KALLERGIS Andrés, « L'autonomie fiscale infra-étatique », *REIDF*, n° 2019/1, p. 19 (Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal »)

● LACOUDRE Anthony, « La France, un « paradis fiscal » pour les Américains », *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 224

● LAGAU-LACROUX Damien, « Location meublée touristique et pratique notariale. Aspects fiscaux et sociaux », *JCP éd. N*, 2019, n° 16 (19 avril 2019), n° 1170, p. 49

● LA MARDIERE Christophe (de), « La rôle de l'impôt dans l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique », *REIDF*, n° 2019/1, p. 123

● LAMBERT Alain, « Une sortie de crise par le haut ? », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 109 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● LAMULLE Thierry, « Prélèvement à la source et modification de la situation familiale », *AJ Famille*, 2019, p. 187 (dossier « Prélèvement à la source »)

● LAURENT-BONNE Jordane, « Impacts du prélèvement à la source en matière de prestation compensatoire et de pensions alimentaires », *AJ Famille*, 2019, p. 191 (dossier « Prélèvement à la source »)

● LEGUIN Anne-Marie, « Prescription des créances des caisses de sécurité sociale sur l'Etablissement français du sang » (note sous CAA Douai, 12 février 2019, *Etablissement français du sang*), *AJDA*, 2019, p. 872

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038130958&fastReqId=1754333356&fastPos=1>

● LEMAIRE Olivier, « Affaire Wendel 2 : Impossibilité de requalifier en complément de salaire une fraction de la plus-value réalisée par société interposée sans caractériser un abus de droit » (concl. sur CAA Paris, 14 février 2019), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 234

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038130747&fastReqId=1969247016&fastPos=1>

● LE NOACH Gauthier « Le fait générateur de la plus-value de cession d'actions : du transfert de propriété à la preuve de l'antériorité d'un acte juridique » (note sous CE, 28 janvier 2019), *JCP éd. E*, 2019, n° 15 (11 avril 2019), n° 1190, p. 54

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038064784&fastReqId=345825579&fastPos=1>

● LEROY Michel, « OBO immobilier sur résidence de jouissance et abus de droit », *La Revue fiscale du patrimoine*, 2019, n° 4, p. 27

● LIEB Jean-Pierre, « La réforme fiscale américaine », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 93 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● LIEB Jean-Pierre, VAIL Morgan et ERCEAU Calire, « La nouvelle relation de confiance : une recherche d'équilibre entre la loi ESSOC et la loi de lutte contre la fraude », *JCP éd. E*, 2019, n° 17-18 (25 avril 2019), n° 1223, p. 52

● MAITROT DE LA MOTTE Alexandre, « L'application du droit de l'Union européenne en matière fiscale », *Titre VII* [revue en ligne du Conseil constitutionnel], n° 2, avril 2019 :

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/publications/titre-vii/l-application-du-droit-de-l-union-europeenne-en-matiere-fiscale>

● MASQUART Pierre, « Peut-on abuser d'un droit sans en avoir conscience ? » (note sous CE, 28 février 2018), *JCP éd. E*, 2019, n° 14 (4 avril 2019), n° 1171, p. 56

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038186302&fastReqId=2038205754&fastPos=1>

● MASSOUNGA Imelda et BUCHET Maxime, « Droit d'entrée et TVA : application du régime des loyers », *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 247

● MÉDUS Jean-Louis, « Management package : confirmations et nouveaux enseignements », *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 232

● MERLOZ Marie-Gabrielle, « Notion d'activité professionnelle : précisions sur les contours de la condition « juridique » relative au droit de participer à l'exploitation du concessionnaire » (concl. sur CE, 11 janvier 2019), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 229

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038003513&fastReqId=1295758843&fastPos=1>

● MEURANT Cédric, « Le budget de la région Auvergne-Rhône-Alpes une nouvelle fois amendé par le juge » (note sous TA Lyon, 8 janvier 2019), *AJDA*, 2019, p. 808

● MONNIER Jean-Marie, « Les rapports et regards de la territorialité de l'impôt sur les sociétés avec l'économie », *RFFP*, n° 146, 2019 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● OSSA René, « Le nouveau cadre géopolitique de la territorialité de l'impôt sur les sociétés : La confrontation des acteurs », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 77 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● PARIENTE Alain, « La fiscalité locale, l'autonomie financière et la décentralisation », *REIDF*, n° 2019/1, p. 49 (Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal »)

● PANDO Annabelle, « Le défi de la taxation des GAFAs », *LPA*, 9 avril 2019, n° 71, p. 7

● PERDRIOL Gilles, « La loi de finances pour 2019 impacte la fiscalité des agriculteurs », *La Revue fiscale du patrimoine*, 2019, n° 4, p. 20

● PERROTIN Frédérique, « La nouvelle définition de l'acte anormal de gestion ? », *LPA*, 5 avril 2019, n° 69, p. 4

● PELLAS Jean-Raphaël, « La société de confiance, creuset d'une gouvernance fiscale revisitée ? », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 239

● PELLISSIER Gilles, « L'augmentation substantielle des tarifs de stationnement des usagers pouvait-elle être décidée par un avenant au contrat de délégation de service public de desserte du Mont-Saint-Michel ? » (concl. sur CE, 9 mars 2018, *Compagnie des parcs et passeurs du Mont-Saint-Michel*, avec les obs. A. FITZJEAN O COBHTHAIGH), *BJCL*, 2019, n° 1, p. 14

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000036694120&fastReqId=1510540914&fastPos=1>

● PIERRE Jean-Luc, « Société étrangère déficitaire recevant des dividendes de source française », *Dr. sociétés*, 2019, n° 4, p. 49

● PIERUCCI Christophe, « La loi de finances pour 2019 », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 201

● PORNIN Eric, « Des cagnottes au statut fiscal incertain » (repère), *La Revue fiscale du patrimoine*, 2019, n° 4, p. 1

● PRIETO Catherine, « Vers la fin de l'unanimité en matière de politique fiscale ? », *RTDEur*, 2019, n° 1, p. 3

● PROVOST Denis, « Fiscalité : l'imposition de revenus des joueurs professionnels. Conseil d'Etat, 19 décembre 2018, n° 413033 », *Jurisport*, 2019, n° 196, p. 34

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037834593&fastReqId=453668969&fastPos=1>

● RAVON Delphine, « Etendue de la faculté d'appel, par l'occupant à l'encontre de l'ordonnance autorisant la visite, à des fins fiscales, de ses locaux » (note sous Com. 27 juin 2018), *Revue des Sociétés*, 2019, n° 4, p. 275

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000037196448&fastReqId=357769043&fastPos=1>

● RICOU Benjamin, « Chronique jurisprudentielle annuelle de procédures fiscales », *REIDF*, n° 2019/1, p. 104 (chronique « Droit des procédures fiscales » sous la responsabilité de A. BAUDU)

● ROBERT Eric, « Le numérique et la numérisation de l'ensemble de l'économie », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 89 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● SAINT AMANS Pascal, « La fiscalité internationale », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 73 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● SAINT AMANS Pascal et Sean DOÛGHERTY, « Comment la décentralisation budgétaire peut promouvoir une croissance inclusive », *REIDF*, n° 2019/1, p. 9 (Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal »)

● SAND Clarisse et DETRAZ Stéphane, « La répression de la « complicité fiscale » des conseils (CGI, art. 1740 A bis) », *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 244

● TAILFER Arnaud, « Confidentialité d'une note d'avocat : faute d'attention ne vaut pas révélation à l'administration fiscale » (note sous CE, 12 décembre 2018, avec les concl. V. DAUMAS), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 221

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037802646&fastReqId=364596157&fastPos=1>

● TANI Alex, « Qui supporte la taxe d'habitation : l'ex-époux qui occupe le bien ou l'indivision post-communautaire ? », *La Revue fiscale du patrimoine*, 2019, n° 4, p. 32

● THIRIA Philippe, « L'enjeu : définir et mettre en œuvre des concepts et des règles nouvelles », *RFFP*, n° 146, 2019, p. 119 (Dossier « Territorialité de l'impôt sur les sociétés : la crise est-elle surmontable ? Une révolution fiscale mondiale ? »)

● THOMAS Étienne, « Jurisprudence de la CJUE : fiscalité directe (janv./mars 2019) », chronique, *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 233

● TOURNAYRE Charly, « Le traitement des avantages fiscaux à l'heure du prélèvement à la source », *AJ Famille*, 2019, p. 195 (dossier « Prélèvement à la source »)

● TRICHET Jean-Claude, « L'avenir du système monétaire et financier international », *Politique étrangère*, 2019, n° 1, p. 39

● VAPAILLE Laurence, « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal », *REIDF*, n° 2019/1, p. 5 (Dossier « Le fédéralisme et le régionalisme fiscal »)

● VICTOR Romain, « Conditions de recevabilité du recours en restitution en cas de paiement de l'impôt dû par un tiers » (concl. sur CE, 19 septembre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 250

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037415492&fastReqId=113583186&fastPos=1>

● VICTOR Romain, « Application du délai décennal de reprise (LPF, art. L. 170 ancien) devant le juge répressif » (concl. sur CE, 27 juin 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 241

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037113502&fastReqId=1062905783&fastPos=1>

● WILDE D'ESTMAEL Emmanuel, « L'attractivité de la fiscalité belge pour les donations », *La Revue fiscale du patrimoine*, 2019, n° 4, p. 15

- WOLF Marc, « Redistribution par le haut : imposer les revenus et/ou le patrimoine ? » (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties) :

*Dans le prolongement de précédentes études sur l'apport de N Kaldor, puis de J Meade à la réforme de l'imposition directe par application d'un régime d'impôt progressif sur le revenu dépensé, ces deux textes du "blog de Marc Wolf" sont consacrés à la taxation du capital. L'auteur entend montrer comment ce modèle de taxation des RCM pourrait s'adapter de manière pragmatique au contexte fiscal français, alors que la "flat tax" lui paraît reposer sur un contre-sens économique grossier. Subsidiairement, il s'interroge sur les voies de reconstitution d'un impôt sur le stock de capital mobilier qui échapperait aux vices de l'ancien ISF.*

1<sup>ère</sup> partie :

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/wolf/2019/03/31/redistribution-par-le-haut-imposer-les-revenus-etou-le-patrimoine-1ere-partie>

2<sup>ème</sup> partie :

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/wolf/2019/04/30/redistribution-par-le-haut-imposer-les-revenus-etou-le-patrimoine-2eme-partie>

\*\*\*

► **Rapports et référés récents de la Cour des comptes** (mis en ligne en avril 2019) :

\* *Le plan de relance autoroutier* (référé, mis en ligne le 18 avril 2019) :

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-04/20190418-refere-2018-4023-plan-relance-autoroutier.pdf>

► **Publications de la Cour des comptes européenne** (mises en ligne en avril 2019) :

Même si ce **rapport d'activité** a été diffusé le 2 mai nous le mettons dans cette livraison du *Billet*, nous le remettons dans le prochain *Billet* :

[https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/AAR18/AAR18\\_FR.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/AAR18/AAR18_FR.pdf)

*L'institution supérieure de contrôle de l'UE, basée à Luxembourg, accorde plus d'importance à l'évaluation de la performance de l'action de l'UE, afin de veiller à ce que l'Union produise des résultats et à ce que les deniers de ses citoyens soient utilisés de façon optimale, selon le nouveau rapport d'activité de la Cour des comptes européenne. En sus de contrôler la conformité des dépenses aux règles applicables, les auditeurs vérifient si les politiques et programmes financés par l'UE dans les États membres produisent des résultats et s'ils permettent d'obtenir davantage que des actions qui auraient été engagées uniquement au niveau national.*

*Le rapport d'activité brosse un tableau complet des rapports et autres publications d'audit de la Cour, des contrôles qu'elle a effectués dans les États membres et dans des pays tiers, ainsi que des activités qu'elle a menées auprès de ses parties prenantes institutionnelles, notamment le Parlement européen, le Conseil et les parlements nationaux, en 2018. La Cour fournit également des informations clés sur son personnel, sa gestion et ses finances, en s'appliquant les mêmes principes de transparence et d'obligation de rendre compte qu'aux entités qu'elle contrôle.*

*«Nos rapports fournissent une évaluation impartiale des politiques et programmes de l'Union», a déclaré M. Klaus-Heiner Lehne, le Président de la Cour des comptes européenne. «En tant que gardiens des intérêts financiers des citoyens, nous continuerons à collaborer avec nos parties prenantes pour encore rehausser la qualité de la gestion financière des fonds de l'UE dans tous ses États membres et au-delà, tout en veillant à ce que l'Union et ceux-ci produisent des résultats.»*

*En 2018, la Cour a publié un nombre record de rapports sur des audits de la performance (ou de «l'optimisation des ressources») et d'analyses. Elle s'est penchée sur les défis auxquels l'UE est confrontée dans des domaines d'action essentiels tels que la lutte contre la pollution atmosphérique, l'achèvement du réseau ferroviaire à grande vitesse européen, la gestion de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie et l'efficacité de la surveillance bancaire au sein de l'Union. Elle a en outre publié un nombre record d'avis sur des projets d'actes législatifs de l'UE, en particulier concernant le nouveau budget septennal, ainsi que ses rapports annuels relatifs au budget de l'UE, aux fonds de développement, aux agences et autres organismes de l'Union, tels que les entreprises communes du secteur de la recherche.*

En 2018, les auditeurs ont effectué plus de présentations que jamais au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'aux parlements nationaux. La Commission européenne et les autres organismes audités mettent en pratique la plupart des recommandations d'amélioration formulées par les auditeurs. Parallèlement, les destinataires des rapports d'audit de 2018 les jugent utiles pour leurs travaux sur les politiques de l'UE et la gestion des programmes financés par celle-ci et considèrent qu'ils ont une incidence sur ces travaux.

En 2018, les auditeurs ont consacré 3 761 jours à des audits dans les États membres et dans des pays tiers. Les plus grands États membres, tels que l'Allemagne, l'Italie et la Pologne, sont ceux où ils ont effectué le plus grand nombre de contrôles, et le Luxembourg, Malte et la Croatie, ceux où ils en ont réalisé le moins. À l'extérieur de l'UE, c'est en Turquie qu'ils ont effectué le plus grand nombre de contrôles.

Dans son rapport annuel sur le budget de l'UE, publié en octobre 2018, la Cour a une fois de plus validé les comptes de l'UE, les jugeant fiables, et elle a relevé que la tendance à la baisse du niveau d'erreur dans les dépenses se poursuivait. Au cours de l'exercice, les auditeurs ont détecté neuf cas de fraude présumée concernant des fonds de l'UE, qu'ils ont transmis à l'Office européen de lutte antifraude.

Les auditeurs ont également évoqué leurs activités prioritaires pour 2019. Ils continueront à se concentrer sur des questions essentielles pour l'avenir de l'Union dans les domaines suivants :

- l'utilisation durable des ressources naturelles;
- la croissance et l'inclusion;
- la migration, la sécurité et le développement mondial;
- le marché unique;
- l'obligation de rendre compte de l'UE et son efficacité.

Le budget 2018 de la Cour s'est élevé à quelque 146 millions d'euros, soit moins de 0,1 % des dépenses totales de l'UE ou environ 1,5 % de l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement. La Cour emploie environ 900 agents de toutes les nationalités de l'Union, avec une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

\* Rapport spécial n° 05/2019: Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD): un soutien précieux dont la contribution à la réduction de la pauvreté reste toutefois à établir (3 avril 2019) :

[https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19\\_05/SR\\_FEAD\\_FR.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19_05/SR_FEAD_FR.pdf)

\* La Cour des comptes européenne estime que l'arriéré croissant de paiements à effectuer sur le budget pourrait avoir un impact sur les futurs projets financés par l'UE (2 avril 2019) :

[https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/RRC\\_RAL/RRC\\_RAL\\_FR.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/RRC_RAL/RRC_RAL_FR.pdf)

## ► Rapports parlementaires (mis en ligne en avril 2019) :

### Assemblée nationale

\* Economie : taxe sur les services numériques et impôt sur les sociétés - N° 1838 (mise en ligne le 5 avril 2019) :

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1838/\(index\)/rapports](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1838/(index)/rapports)

annexe :

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/ta-commission/r1838-a0/\(index\)/rapports](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/ta-commission/r1838-a0/(index)/rapports)

### Sénat

\* Rapport d'information n° 442 « sur les conséquences financières et fiscales de la création de la métropole de Lyon » (mis en ligne le 30 avril 2019) :

<http://www.senat.fr/rap/r18-442/r18-442.html>

\* Rapport d'information n° 338 « sur l'enquête de la Cour des comptes sur la dette des entités publiques » (mis en ligne le 19 avril 2019) :

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-338-notice.html>

\* Rapport d'information n° 428 « Diminuer le reste à charge des personnes âgées dépendantes : c'est possible ! » (mis en ligne le 5 avril 2019) :

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-428-notice.html>

\* Rapport d'information n° 429 « Brexit, le jour d'après. Impact sur la vie économique française » (mis en ligne le 3 avril 2019) :

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-429-notice.html>

► **Parlement européen** (rapports mis en ligne en avril 2019)

\* Recommandation sur le projet de règlement du Conseil relatif à des mesures portant sur l'exécution et le financement du budget général de l'Union en 2019 eu égard au retrait du Royaume-Uni de l'Union (11 avril 2019) :

[http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2019-0197\\_FR.html?redirect#title1](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2019-0197_FR.html?redirect#title1)

\* Rapport sur le projet de décision du Conseil modifiant les statuts de la Banque européenne d'investissement (8 avril 2019) :

[http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2019-0189\\_FR.html?redirect](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2019-0189_FR.html?redirect)

► Ouvrages et articles intéressant les finances publiques mis en ligne sur le site **Fondafip** au mois d'avril 2019 :

\* Article introuvable de François BLOCH-LAINE, « Pratiques neuves ou cycliques ? Le financement du "Faire-Faire" », in *RFFP* n° 18-1987 (30 avril 2019) :

<http://www.fondafip.org/mediatheque/article-introuvable-de-francois-bloch-laine-pratiques-neuves-ou-cycliques-le-financement-du-faire-faire-in-rffp-18-1987>

\* Article introuvable de Serge PASSERON, « Centres de gestion et associations agréées », in *RFFP* n° 10-1985 (23 avril 2019) :

<http://www.fondafip.org/mediatheque/article-introuvable-de-serge-passeron-centres-de-gestion-et-associations-agrees-in-rffp-ndegree10-1985>

\* Article introuvable de Bruno PARENT, « La démarche de changement de la DGI et l'efficacité du service public fiscal et foncier », in *RFFP* n° 54-1996 (16 avril 2019) :

<http://www.fondafip.org/mediatheque/article-introuvable-de-bruno-parent-la-demarche-de-changement-de-la-dgi-et-lefficacite-du-service-public-fiscal-et-foncier-in-rffp-ndegree54-1996>

\* Article introuvable de Pascal SALIN, « Création d'entreprise et impôt », in *RFFP* n° 9-1985 (9 avril 2019) :

<http://www.fondafip.org/mediatheque/article-introuvable-pascal-salin-creation-dentreprise-et-impot-in-rffp-ndegree9-1985>

\* Article introuvable de Didier MAUPAS, « Le projet de service du Trésor public: une aventure originale », in *RFFP* n° 54-1996 (4 avril 2019) :

<http://www.fondafip.org/mediatheque/article-introuvable-dider-maupas-le-projet-de-service-du-tresor-public-une-aventure-originale>

► Ouvrages intéressant les finances publiques mis en ligne sur le site **Gallica** au mois d'avril 2019:

\* *Instruction pour servir à l'exécution de l'ordonnance du roi en date du 14 septembre 1822, relative à la comptabilité générale des dépenses publiques. (Signé : Guizot. [10 septembre 1830])* (mis en ligne le 13 avril 2019) :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3040055n?rk=21459;2>

\* *Édict du Roy pour le rétablissement des trésoriers de France. Registré au Parlement et Chambre des Comptes le 23 mars 1673*, 4 p. (mis en ligne le 22 avril 2019) :  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30464302?rk=42918;4>

► **Divers :**

\* **OCDE :**

*Les impôts sur les salaires 2019*, (avril) 2019, 656 p.

*Comptes nationaux des pays de l'OCDE, vol. 2019, Numéro 1*, (avril) 2019, 192 p.

*Etudes économiques de l'OCDE : France 2019*, (avril) 2019, 210 p.

*Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2018*, (avril) 2019, 332 p.

\* **FMI :**

*Moniteur des finances publiques. Freiner la corruption* (8 avril 2019) :

<https://www.imf.org/fr/Publications/FM/Issues/2019/03/18/fiscal-monitor-april-2019#ch1>

*Rapport sur la stabilité financière dans le monde. Facteurs de vulnérabilité dans un cycle du crédit qui parvient à maturité* (1<sup>er</sup> avril 2019) :

<https://www.imf.org/fr/Publications/GFSR/Issues/2019/03/27/Global-Financial-Stability-Report-April-2019>

\* **BCE :**

*Bulletin économique*, 2019, n° 3:

<https://publications.banque-france.fr/bulletin-economique-de-la-bce-ndeg32019>

\* **Banque de France :**

*Bulletin de la Banque de France*, n° 222 (29 avril 2019) :

[https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdf222-2\\_due\\_vf.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdf222-2_due_vf.pdf)

*Lettre au Président de la République. Les acquis et les défis de l'euro, 20 ans après sa création* (5 avril 2019) :

[https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/04/05/lpr2019-fr\\_web\\_20190405.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/04/05/lpr2019-fr_web_20190405.pdf)

*20 ans d'euros : les acquis et les défis* (5 avril 2019) :

[https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/04/02/lpr2019-synthese\\_0104.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/04/02/lpr2019-synthese_0104.pdf)

*Rapport annuel 2018* (dépôt légal : mars 2019) :

[https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/ra2018\\_web\\_v3.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/ra2018_web_v3.pdf)

\* **AFT :**

*Bulletin Mensuel*, n° 347 :

[https://www.aft.gouv.fr/files/medias-](https://www.aft.gouv.fr/files/medias-aft/7_Publications/7.2_BM/BM_2019/347_Bulletin%20mensuel%20avril%202019.pdf)

[aft/7\\_Publications/7.2\\_BM/BM\\_2019/347\\_Bulletin%20mensuel%20avril%202019.pdf](https://www.aft.gouv.fr/files/medias-aft/7_Publications/7.2_BM/BM_2019/347_Bulletin%20mensuel%20avril%202019.pdf)

\* **Comité de l'abus de droit fiscal** : avis rendus au cours de la séance du 10 janvier 2019, *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 226



## Année 2019

**Bulletin d'adhésion à la SFFP à retourner à l'adresse suivante :**

Société Française de Finances Publiques (SFFP)  
Université Savoie Mont Blanc  
Faculté de droit  
Boîte Postale 1104  
73011 CHAMBERY CEDEX

accompagné d'un chèque (bancaire/postal) à l'ordre de la SFFP de :

- 30 euros**, pour une adhésion au tarif plein
- 15 euros**, pour une adhésion « Doctorant » (justification : photocopie de la carte étudiant)
- 7 euros**, pour une adhésion « Etudiant en Master » (justification : photocopie de la carte étudiant)

► **J'accepte/Je refuse** que mes prénom, nom, fonctions soit mentionnés dans un annuaire qui sera diffusé aux membres (cet annuaire ne comportera aucune coordonnée personnelle ou professionnelle).

► **J'accepte/Je refuse** que la SFFP communique mon email lorsque celui-ci lui sera demandé par un membre (exclusivement) de la SFFP.

Date et signature

Indiquez vos coordonnées :

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse personnelle :**

**Téléphone :**

**Email :**

**Fonctions :**

**Établissement** (*université, administration, entreprise*) :

---

Les **institutions, entités et personnes morales** peuvent adhérer pour **250 euros** ; une facture sera établie en renvoyant ce bulletin d'adhésion à la SFFP.

- Je souhaite recevoir une facture de **250 euros** pour l'adhésion 2019 à la SFFP.

**Institution/Entité/Personne morale :**

**Adresse :**

**Personne contact :**

**Email :**

Date et signature

**Publication de la SFFP**

Pour tout contact : [sffpmail@gmail.com](mailto:sffpmail@gmail.com)



@SFFP2017

***Le Billet bibliographique* est un supplément mensuel de *La Lettre* de la SFFP**

**ISSN : 2608-5690**